



République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération B1 N° 24-027
3.2 Domaine et patrimoine - Aliénations

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN

Madame Marie TAINMONT est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2024

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

OBJET : CESSION DES PARCELLES CADASTRALES SECTION M NUMEROS 444 ET 446 LIEUDIT « LE BOIS BROUILLARD » A M. BEAUSSERON

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 28 février 2024,

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants notamment sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente avant toutes cession,

Considérant que les parcelles cadastrées section M numéro 444 d'une superficie 1294 m² et 446 d'une superficie de 1288 m² pour une contenance totale de 2582 m², sises lieudit « Le Bois Brouillard » font partie du domaine privé de la commune d'Épône,

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération B1 N° 24-027
3.2 Domaine et patrimoine - Aliénations

Considérant que M. BEAUSSERON Sébastien souhaiterait acquérir ces deux parcelles, pour un montant de 20 000 € HT (vingt mille euros hors taxes),

Considérant que les frais de bornages et notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par l'acquéreur,

Considérant que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la Commune, et que celles-ci permettraient à M. BEAUSSERON de pourvoir y installer ses ânes et poneys de façon sécurisée et à proximité de sa propriété,

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Economique et Espaces Verts consultée le 17 juin 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, déléguée aux Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Economique et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

1. DECIDE de procéder à la cession des parcelles cadastrales section M numéros 444 et 446 au profit de Monsieur BEAUSSERON Sébastien pour un montant de 20 000 € HT (vingt mille euros hors taxes).

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.

3. PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **18 JUIL. 2024**
Et publié/affiché le **18 JUIL. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 078-217802172-20240627-DEL24_027-DE



